

Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, et au règlement général européen de protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'information, de rectification, d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courriel à Bureau.Directeur@interaction.ovh avec le mot clé antispam "RGPD" dans l'objet du message »

Texte à placer sur le site Internet de l'association.

Notice d'information concernant la protection des données à caractère personnel des membres d'Inter-Action

La présente notice fournit les informations requises quant à la manière dont l'association agissant en sa qualité de « Responsable du Traitement », traite les données à caractère personnel qu'elle collecte auprès de ses membres.

Ces données à caractère personnel sont traitées par l'association dans le but de :

1. d'appel aux cotisations et dons
2. des obligations légales lui incombant
3. toute information relative aux activités de l'association
4. maintenir un réseau d'alumni et d'anciens membres
5. améliorer la qualité de ses activités, via l'élaboration d'indicateurs et de statistiques
6. assurer la réalisation de stages de formation, colloques et conférences, qui est une mission d'intérêt général.

Les données personnelles du membre sont traitées dans le strict respect du RGPD. Notamment, les mesures organisationnelles et techniques nécessaires sont mises en place pour assurer la sécurité de ces données.

Le responsable du traitement est le Président-Directeur de l'association. Adresse de contact Bureau.Directeur@interaction.ovh

DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données suivantes sont collectées pour les finalités spécifiées à l'annexe 2.

DUREE DE CONSERVATION

Les données sont conservées de manière illimitée pour :

- a. assurer, selon les cas, l'édition et la réédition des certificats édités par l'association.
- b. certifier la réalité du parcours du membre en cas de perte ou de destruction des certificats ou attestations qui en font foi ;
- c. s'assurer des conditions d'une éventuelle réinscription ;
- d. le maintien du réseau d'alumni et d'anciens membres.

PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES ET À LES TRAITER

Les données énumérées ci-dessus ne sont accessibles qu'aux membres du Bureau Directeur de l'association et au gestionnaire de la base de données source, dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leur mission.

Ceci implique :

- l'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;

- l'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance hors de ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE 1: DROITS SOUMIS A CONDITIONS

Droit d'effacement (Article 17 du RGPD)

Le droit à l'effacement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- si la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- si la personne concernée s'oppose au traitement et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ou si la personne concernée s'oppose à un traitement à des fins de prospection ;
- si les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- si les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou le droit national;
- si les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information (à savoir des services prestés normalement contre rémunération, à distance, par voie électronique et à la demande individuelle d'un destinataire de services).

Droit de limitation (Article 18 du RGPD)

Le droit à la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si la personne concernée en conteste l'exactitude, pendant la durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- si le traitement est illicite et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- si l'association n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais que celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- si la personne concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit d'opposition (Article 21 du RGPD)

Le droit d'opposition peut être exercé par la personne concernée pour des raisons tenant à sa situation particulière, relativement au traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur la mission d'intérêt public de l'association ou l'intérêt légitime, à moins que l'association ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

ANNEXE 2 Données collectées

Finalité 1 gestion de données de contact

Nom, prénom, adresse privée, code postal, ville, pays, sexe/type d'organisation, photo, date de naissance, profession, adresse de contact professionnelle.

Coordonnées téléphoniques, adresses email, souhait du type de contact (inutile, courrier, email)

Finalité 2 gestion des données d'adhésion

Etat des cotisations.

Statut au sein de l'association : Transitaires, Stagiaire, Intervenant, Ateliers, Bienfaiteurs, Honneur, Fondateur, Adhérent, Actif.

Participant à Fox-Whisky : Sympathisant, adhérent, membre du CA, donateur, ex-membre, A jour de cotisation

Historique associatif (cotisations, participations, etc.)

Origine du contact avec l'association (Internet, rassemblement, exposition, etc.)

Type d'activité au sein de l'association :

Membre du Bureau Directeur, Conseil scientifique et technique, Commission des anciens, Intervenant, Organisateur de manifestation, Organisateur BLOIS-RSA, Traducteur, Rédaction-saisie, conception, construction, motorisation, AAAF, pilote privé, pilote loisir ULM, pilote planeur, pilote professionnel, constructeur professionnel, commerce aéronautique, administrateur aéro., journaliste aéro.

Finalité 3 gestion des données d'activités au sein de l'association

Participations aux activités de l'association tel que stages et colloques, nom de la promotion, photos de groupes, présentations effectuées.

Projet personnel dans le domaine d'activité de l'association, offre de compétence, demandes, propositions effectuées.

Documentations fournies par l'association.